



## Commune de Bages

# AVIS AU PUBLIC

### Prescription de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération 2021-003 en date du 17/02/2021 le conseil municipal de la commune de Bages a prescrit la révision allégée n°1 du PLU opposable.

Elle poursuit l'objectif de créer un secteur UL à destination d'équipements de loisirs sur un espace actuellement classé en zone A composé de 2 parcelles cadastrées section AX N°1 et 2. Sur cet espace, existent un terrain de BMX, un parc de jeux d'enfants et un espace vert bénéficiant d'un traitement paysager de qualité.

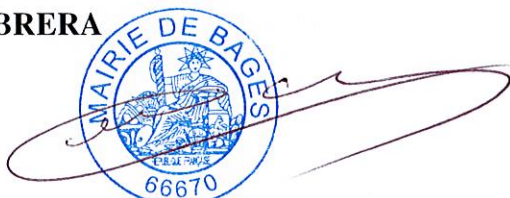
Le secteur pourra accueillir notamment un pumptrack et d'autres aménagements à l'instar d'un parcours santé. Tout en diversifiant et améliorant le niveau d'équipements structurants en accès libre, il permettra de créer un site intergénérationnel améliorant le cadre de vie accessible à tous qui facilitera la pratique de l'activité physique et sportive.

Cette création entraînant la réduction de la zone A sans porter atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durable, nécessite la procédure de la révision allégée.

Les modalités de concertation suivantes ont été fixées :

- ✓ Ouverture d'un dossier concertation comprenant un registre d'observation du public disponibles aux heures et jours d'ouverture habituels de la mairie
- ✓ Le dossier sera alimenté dès le départ et complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure
- ✓ Le dossier sera édité sur format papier et mis en ligne sur le site internet de la ville [www.bages66.fr](http://www.bages66.fr)
- ✓ Le suivi de l'évolution du projet sera assuré à chaque phase de la révision allégée et mis en ligne
- ✓ Information du public par voie d'affichage et relayés par le programme mensuel d'information

**Le Maire, Marie CABRERA**



HÔTEL DE VILLE

22, avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES

Tél. 04.6821.71.25 - [mairie@bages66.fr](mailto:mairie@bages66.fr) - [www.bages66.fr](http://www.bages66.fr)

imprimé sur papier PEFC